



hebergement gratuit et demande d'apl

Par **mam92**, le **02/10/2019 à 15:40**

bonjour ,.....deuis le 28 aout j'heberge gratuitement ma petite fille de 19 ans etudiante , puis je demander une 'APL' a la caf , ma petite fille etant a ma charge pendant 3 annees tout le temps de ses etudes .. merci pour vos reponses et conseils

Par **morobar**, le **02/10/2019 à 16:18**

Bjr,rnrnLa petite est à la charge de ses parents, auxquels vous pouvez demander une pension et/ou un loyer.

Par **jos38**, le **02/10/2019 à 17:43**

bonsoir. les étudiants logés par leurs grands-parents, gratuitement ou pas, ne peuvent avoir une apl

Par **amajuris**, le **02/10/2019 à 20:34**

Bonjour,rnrn*L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer, mensualité d'emprunt ou redevance (si vous résidez en foyer). Elle est versée en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge.* rnrnsource:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>rrnrndonc vous ne pouvez pas prétendre à l'APL parce que vous hébergez votre fille.rrnrnmais vous pouvez demander l'allocation de logement familial (ALF), voir ce lien:rrnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13132>rrnrnsalutations